

Registre Santé et Sécurité au travail

Trésorerie d'Arcachon : Toujours le problème lié à la verrière qui n'a jamais été réglé. **FO** a une fois de plus insisté sur l'ambiance thermique de ce site qui à ce jour n'est toujours pas résolue. **FO** a fait remarquer que le chauffage était un problème récurrent sur tous les immeubles et a rappelé qu'un audit avait été demandé il y a déjà plusieurs mois sur les systèmes de chauffage de l'ensemble de nos sites. La Direction répond qu'à ce stade un audit a été réalisé seulement sur 3 sites et propose qu'un groupe de travail se tienne prochainement.

HDF de Blaye : au vu des différentes observations sur le RSST, **FO** demande un contrôle de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail. La Direction répond qu'un déplacement est prévu le 14 Février 2018. (Pour tapis de sols, escabeaux, climatisation, éclairage, sièges, hygiène.....)
FO a également demandé le Document Technique Amiante du bâtiment pour vérifier sa mise à jour. En effet, et la Direction le reconnaît, l'immeuble de Blaye pourrait devenir un deuxième Lesparre car il est de même type de construction...

Cité Administrative : **FO** demande une étude de charge sur les passerelles entre les tours A et B vu l'encombrement et le stockage de matériaux que l'on constate régulièrement. La Direction acte notre demande et précise qu'elle va demander à la gestion Cité de faire évacuer ces matériaux.

Canon : **FO** intervient sur la problématique du ménage et de l'hygiène, sujet qui revient à presque tous les CHSCT et sur tous les sites. La Direction comprend mais rappelle que c'est un marché national.

HDF de Lesparre : suite aux actes de vandalisme sur plusieurs véhicules, la Direction indique qu'il n'est pas envisagé d'installation d'une caméra extérieure, car la construction du nouveau site démarre prochainement (sous deux mois).

Présentation du programme de formation 2018 CHSCT

Le programme de formations qui sera mis en ligne prochainement et proposé aux agents a été accepté à l'unanimité (risques routier, premiers secours, gestion du stress...etc.). N'hésitez pas à nous faire remonter les éventuelles difficultés rencontrées pour obtenir la possibilité de participer à ces stages.

AMIANTE CITE ADMINISTRATIVE :

FO avait demandé l'inscription de ce point à l'ordre du jour. En juin 2017, à la demande du Préfet, la DRFIP a fait condamner l'ouverture des fenêtres de la Tour A par la pose d'un système de fermeture à clefs. Rappelons que ces travaux relèvent d'une « intervention sur ou à proximité de matériaux susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante » (joints de fenêtre en amiante). Dans ce cadre, les représentants FODGFIP, après investigation, ont constaté qu'une partie de la procédure, telle que définie par la réglementation amiante et le code du travail, n'a pas été respectée par la DRFIP.

Pour **FO**, compte tenu de la complexité et de l'évolution régulière de la réglementation amiante, il convient de s'interroger sérieusement à chaque occasion sur les procédures à mettre en œuvre. C'est ce que notre organisation syndicale a pour habitude de faire et c'est ce que la DRFIP devrait faire... Pour **FO** c'est bien toute la chaîne des intervenants qui est en cause à commencer par ce CHSCT et son fonctionnement. En effet, pour **FO** ces travaux aurait dû faire l'objet d'une présentation pour avis dans le cadre du CHSCT. L'environnement physique du travail (température et aération au cas particulier) fait partie intégrante de la notion de conditions de travail telle que définie dans la circulaire DGAFP du 9 août 2011 et reprise dans la circulaire de fonctionnement des CHSCT. La présentation de ce projet, et des documents utiles, avant sa mise en œuvre aurait permis aux représentants **FO** de poser leurs questions, de provoquer la discussion qui aurait probablement conduit in fine au respect de la procédure. **FO** exige que tous travaux relevant de la sous-section 4 et plus généralement tous travaux ayant trait à l'amiante soient présentés au CHSCT.

FO a également dénoncé le non-respect du guide de prévention du risque amiante applicable au ministère de l'économie, qui va plus loin que le code du travail, et notamment le retard pris dans le contrôle de l'état de conservation de certains matériaux amiantés (joints de fenêtre justement).

La Direction reconnaît ses erreurs dans la gestion de ce dossier mais précise que pour elle il n'y a pas eu mise en danger des personnels. **FO** ne se contente pas de cette affirmation et sollicite l'avis de l'ISST sur ce point.

La Direction répond aussi qu'elle réactive le groupe de travail amiante afin de rétablir le fonctionnement du CHSCT sur ce sujet. Pour **FO** il faudra que les conclusions de ce groupe de travail soit suivi d'effet, car il y a déjà eu des groupes de travail sur le sujet...

Concernant l'application du guide de prévention du risque amiante elle répond qu'elle est en difficulté pour l'appliquer à la cité administrative dans la mesure où il s'agit d'un bâtiment hébergeant plusieurs administrations pour lesquelles ce guide n'est pas applicable, qui plus est quand les travaux sont conduits sous l'autorité du préfet.

FO a demandé à la Direction de saisir la DG sur ce point.

Toujours au sujet de l'amiante, **FO** a demandé où en était la remise de la fiche d'exposition amiante aux agents qui se sont signalés à la suite de la pollution mesurée dans les escaliers de la tour A en juillet 2016.

La Direction répond que les fiches d'exposition ont été adressées aux collègues concernés. Dans le cas où elles n'auraient pas été réceptionnées elle invite les collègues à se rapprocher de leur chef de service.

En cas de problème n'hésitez pas à contacter les représentants **FO**.

Questions diverses :

SPF Libourne

FO a alerté la Direction sur le déroulement des travaux de réaménagement en cours dans l'immeuble rue Paul Bert (entrée des personnels et des usagers modifiée, chemin d'accès aux bureaux mal organisés, benne destinée à recueillir les déchets amiante mal positionnée...). La Direction répond qu'elle va se rapprocher du prestataire et nous informera par la suite.

SIP Pessac Talence

FO a dénoncé le non-respect du plan d'installation des locaux présenté et voté en CHSCT. Cela modifie les surfaces individuelles allouées par agent.

La Direction répond que des modifications de dernière minute ont en effet été décidées, pour le bon fonctionnement du service. Elle indique que la surface globale par agent ne s'en trouve pas modifiée. FO exige que les membres du CHSCT soient informés de ces modifications, voire de convoquer un nouveau CHSCT et surtout que l'ISST valide cette nouvelle implantation, et qu'il nous confirme que toutes les distances de sécurité sont respectées. FO demande que des armoires soient déplacées pour aérer certaines surfaces de bureau. La Direction se rendra sur place.

RIA Cité Administrative

FO s'est inquiété que les représentants ne soient pas informés sur de nouveaux travaux de désamiantage du RIA alors que la Direction s'était engagée à présenter tous les protocoles de désamiantage au CHSCT. Après un nouveau mea-culpa la Direction indique qu'il s'agit de travaux sur des conduites extérieures sur lesquelles de l'amiante a été décelé, dans le cadre de la mise à jour du DTA.

HDF ARCACHON :

FO demande où en est le problème du SAS d'entrée à Arcachon qui ne fonctionne plus. La Direction répond qu'à sa connaissance le problème est réglé. Elle indique qu'elle s'en assurera.